



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité intérieure

Moulins, le 23 JAN. 2018

Affaire suivie par Sandrine SROM
Tél : 04 70 48 33.09
Courriel : sandrine.srom@allier.gouv.fr

N° 7 / 2018

La Préfète de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires
des communes du département de l'Allier

Madame le sous-préfet
De Vichy et Montluçon (par intérim)

Objet : Appels à la générosité publique.

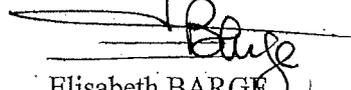
P. J. : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, copie de mon arrêté fixant le calendrier des appels à la générosité publique au titre de l'année 2018.

Je vous rappelle que la réglementation en vigueur vous laisse la faculté d'autoriser des appels à la générosité publique sur le territoire de votre commune à des dates autres que celles des journées nationales.

Vous veillerez toutefois à limiter ces autorisations à des cas exceptionnels particulièrement justifiés.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice des sécurités,


Elisabeth BARGE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité intérieure

Moulins, le 23 JAN. 2018

**Arrêté n° 232/2018 relatif au calendrier des journées de quêtes
sur la voie publique pour l'année 2018**

**La préfète de l'Allier,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu les articles L.2212-2 et L.2215-1 du code général des collectivités territoriales modifiés ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n°91-772 du 7 août 1991 modifiée relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 modifié relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu la circulaire n°INT/A/99/00225/C portant application des dispositions de la loi n°91-772 du 7 août 1991 relative notamment au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique et au rôle des préfetures dans la mise en oeuvre du dispositif ;

Considérant l'absence de la publication au Journal Officiel de la République Française, de l'avis ministériel relatif au calendrier annuel des journées nationales de quêtes sur la voie publique ;

Considérant que dans l'attente de cette publication, il convient de fixer le calendrier des journées de quêtes pour l'année 2018, conformément aux instructions ministérielles ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

A R R Ê T É

Article 1^{er} : Le calendrier des appels à la générosité publique à l'échelon national pour l'année 2018 est fixé ainsi qu'il suit :

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 15 janvier au dimanche 11 février Avec quête le 4 février	Campagne de solidarité « L'école est un droit, les vacances aussi »	La jeunesse au plein air

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Vendredi 26 janvier au dimanche 28 janvier Avec quête tous les jours	Journée mondiale des lépreux	Fondation Raoul Follereau
Vendredi 26 janvier au dimanche 28 janvier Avec quête tous les jours	Journée mondiale des lépreux	Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Jeudi 1 ^{er} mars au dimanche 13 mai Avec quête : les 10 et 11 mars, 17 et 18 mars, 24 et 25 mars, 7 et 8 avril, 14 et 15 avril, 21 et 22 avril, 28 et 29 avril, 5 et 6 mai, 12 et 13 mai	Opération « Nez pour Sourire organisée avec Ampli-Mutuelle	LE RIRE MEDECIN
Lundi 12 mars au dimanche 18 mars Avec quête les 17 et 18 mars	Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH)	Collectif Action Handicap
Lundi 12 mars au dimanche 18 mars Avec quête les 17 et 18 mars	Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH)	Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Lundi 19 mars au dimanche 25 mars Avec quête les 24 et 25 mars	Semaine nationale de lutte contre le cancer	Ligue nationale contre le cancer
Lundi 19 mars au dimanche 1 ^{er} avril Avec quête tous les jours	Sidaction multimédias 2017 et animations régionales	SIDACTION
Samedi et dimanche 8 avril Avec quête tous les jours	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD-Terre Solidaire
Samedi 5 mai au dimanche 13 mai Avec quête tous les jours	Campagne de l'Oeuvre Nationale du Bleu et de France	Oeuvre Nationale du Bleu et de France
Lundi 21 mai au dimanche 3 juin Avec quête les 2 et 3 juin	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V.)
Lundi 14 mai au dimanche 20 mai Avec quête tous les jours	Semaine nationale du Refuge (journées nationales contre l'homophobie et la transphobie)	Le Refuge
Lundi 21 mai au dimanche 27 mai Avec quête les 26 et 27 mai	Semaine nationale de la famille	Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)
Vendredi 1 ^{er} juin au samedi 9 juin Avec quête tous les jours	Journées nationales contre la leucémie	Association Cent pour Sang la Vie
Samedi 9 juin au samedi 16 juin Avec quête tous les jours	Journées nationales de la Croix Rouge Française	La Croix Rouge Française
Dimanche 10 juin au samedi 30 juin Avec quête les 20,21,23,24,28,29 et 30 juin	Journée mondiale de lutte contre la SLA du 21 juin	Association pour la Recherche de la Sclérose Latérale Amyotrophique
Mardi 3 juillet au lundi 15 juillet	Fondation Maréchal de Lattre	Fondation Maréchal de Lattre

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Dimanche 16 septembre au dimanche 23 septembre Avec quête tous les jours	Campagne nationale de sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer (21 septembre journée mondiale Alzheimer)	France Alzheimer
Lundi 1 ^{er} octobre au dimanche 7 octobre Avec quête tous les jours	Campagne nationale de la Fondation pour la Recherche Médicale	Fondation pour le recherche Médicale
Samedi 6 octobre au dimanche 7 octobre Avec quête tous les jours	Journées nationales des associations de personnes aveugles et malvoyantes	Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
Lundi 1 ^{er} octobre au dimanche 7 octobre Avec quête tous les jours	Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I. « opérations brioches »	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis U.N.A.P.E.I.
Lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre Avec quête tous les jours	Journée nationale des sépultures des « Morts pour la France »	Le Souvenir Français
Samedi 3 novembre au dimanche 11 novembre Avec quête tous les jours	Campagne de l'Oeuvre Nationale du Bleu de France	Oeuvre Nationale du Bleu de France
Samedi 17 et dimanche 18 novembre Avec quête tous les jours	Journées nationales du Secours Catholique	Le Secours Catholique
Lundi 19 novembre au dimanche 2 décembre Avec quête les 25 novembre et 2 décembre	Campagne nationale contre les maladies respiratoires (campagne nationale du timbre)	FONDATION DU SOUFFLE Comité National contre les maladies respiratoires (CNMR)
Lundi 26 novembre au dimanche 9 décembre Avec quête tous les jours	Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 ^{er} décembre) et Animations Régionales	SIDACTION
Samedi 1 ^{er} décembre Avec quête	Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 ^{er} décembre)	AIDES
Vendredi 7 décembre au dimanche 16 décembre Avec quête tous les jours	Téléthon 2018	AFM – TELETHON (ASSOCIATION FRANÇAISE contre les MYOPATHIES)
Samedi 15 et dimanche 16 décembre Avec quête tous les jours	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD – Terre Solidaire
Lundi 10 décembre au lundi 24 décembre Avec quête tous les jours	Collecte nationale des marmites de l'Armée du Salut	Armée du Salut

Article 2 : Seuls les œuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle, peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues.

Article 3 : Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1er ci-dessus. Sont toutefois autorisées les quêtes effectuées la veille du jour fixé à cet effet par le calendrier déterminé à l'article 1^{er} ci-dessus, lorsque ce jour est un dimanche.

Article 4 : Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée. Elle doit être visée par le préfet.

Article 6 : Les organismes habilités à solliciter le public doivent souscrire les assurances nécessaires à la couverture pour toute la durée de la quête de l'ensemble des personnes chargées de procéder, sous leur égide, aux collectes sur la voie publique.

Article 7 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, les sous-préfets de Montluçon et Vichy, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Allier, le commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,


Michael MATHAUX